

INSCRIPTION A L'ECOLE !

L'inscription de votre enfant à l'école se fait en 2 temps :

1- MAIRIE :

L'imprimé d'inscription est à remplir en mairie. Vous pouvez aussi le faire de chez vous ([télécharger ici](#)

) le compléter, le signer (

par les 2 parents)

puis le rapporter en mairie. Dans les deux cas, il vous sera demandé d'apporter votre **livret de famille**

et un justificatif de domicile

(avis d'impôts - EDF - téléphone fixe, etc...). Un certificat d'inscription signé par le Maire sera remis à la directrice de l'école, Mme Armelle PICOT.

2- ECOLE :

Après le dépôt de l'inscription en mairie, vous devrez prendre rendez-vous avec Mme Armelle PICOT (04 71 47 12 28), afin de lui apporter **le livret de vaccination ou carnet de santé** de votre enfant ; ce sera aussi l'occasion de faire connaissance et de découvrir des lieux.

RENTREE 2019 / 2020 : lundi 2 septembre 2019 à 8 h 30.